

# République Algérienne Démocratique et Populaire

## Wilaya de Skikda

### Direction des équipements publics

#### Mise en demeure N° : 01

Monsieur LEKHAL MOURAD chef de fil du groupement d'entreprises LEKHAL MOURAD ET HALADJA HALIM dont le siège social sis boulakroud 03 n 6 Skikda titulaire du marché visé par CMW en date du 13/02/2024 sous le N°19/2024 et le contrôleur financier en date du 14/05/2024 sous le n°316 et approuvé par le service contractant en date du 20/05/2024 et notifié au gérant en date du 20/05/2024 pour la tranche ferme : blocs pédagogique A +ADM+VRD, la tranche conditionnelle 1 : blocs pédagogique B+cantine+VRD visé par le contrôleur financier en date du 05/05/2025 sous le n°554, la tranche conditionnelle 2 : logements d'astreinte (1F5,2F4,1F3) visé par le contrôleur financier en date du 05/05/2025 sous le n°555 et approuvé par le service contractant en date du 10/05/2025 et notifié au gérant en date du 10/06/2025 Relatif a la réalisation d'un collège b6/200 repas a zaouia ben azzouz Skikda.

Est mis en demeure pour démarrer les travaux et renforcer le chantier en moyens humains, matériels d'augmenter la cadence des travaux vu que le projet est programmé pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Et ce dans un délai n'excédant pas huit 08 jours ,à compter de la première publication du présente avis dans les quotidiens nationaux et BOMOP

Faute de quoi, des mesures prévues par la réglementation en vigueur, seront prises a l'encontre de votre entreprise.